

Les tribunes du mois d'octobre 2023

La Madeleine que nous aimons

BONNET D'ÂNE

Dans sa tribune du mois de septembre dernier, l'opposition NUPES revient sur les amendements qu'elle a déposés sur le budget 2023. Pour rappel, ces amendements constituent la bagatelle de 665 000 euros, (et non 600 000 euros comme écrit dans la tribune de l'opposition NUPES) soit 445 000 euros de dépenses supplémentaires et 220 000 euros de recettes fiscales en moins. C'est à dire, au total : 2,5 points de fiscalité ! En déposant ses amendements, l'opposition NUPES a fait fi des crises (sanitaire, énergétique, sociale ...) sans précédent que nous devons affronter depuis le début de ce mandat et qui doivent plus que jamais nous inciter à une gestion vigilante et prudente des finances publiques. Finalement, avec ses amendements, l'opposition NUPES reste fidèle à son irresponsabilité budgétaire, à sa culture de la dépense et à sa méconnaissance des services municipaux et de leur fonctionnement. Tout cela ne mérite rien d'autre qu'un nouveau bonnet d'âne.

SOLIDARITÉ

Au regard du contexte économique particulièrement difficile, nous proposerons lors du prochain conseil municipal du 18 octobre, des subventions exceptionnelles pour les associations caritatives qui oeuvrent dans le champ de l'aide alimentaire sur le territoire communal au profit des Madeleinois en difficulté. Les associations Rêves, Saint Vincent de Paul et les Restaurants du coeur bénéficieront ainsi d'un soutien supplémentaire bienvenu.

10 ANS (1)

Le mois prochain, la médiathèque municipale fêtera ses 10 ans d'existence et de fonctionnement. Cet anniversaire donnera lieu à une journée de 10 heures d'animations à ne pas manquer. Cet anniversaire est aussi l'occasion de mesurer que, depuis 10 ans, le succès de ce lieu, dédié à la culture et ouvert à tous les publics, ne se dément pas.

10 ANS (2)

Cette année, la récolte de miel issu des ruches figurant sur le toit de la mairie a été fructueuse, avec plus de 35 kilos collectés. Voilà maintenant plus de 10 ans que nous pratiquons cette « apiculture urbaine » et contribuons ainsi, à notre échelle, à la préservation des abeilles.

VOIR CLAIR SUR LA TAXE FONCIÈRE

Dernièrement, le quotidien « La Voix du Nord » a consacré une pleine page aux évolutions de la taxe foncière dans les communes du Nord et du Pas-de-Calais. Cette pleine page fut l'occasion d'avoir la confirmation que La Madeleine fait partie des communes qui n'ont pas augmenté leur taux de taxe foncière. Par conséquent, la hausse de votre taxe foncière 2023 est uniquement liée à l'augmentation des bases fiscales dont l'État est le seul décideur. Rappelons en effet que, conformément à notre engagement de 2020 et après avoir même connu une diminution l'an passé, le taux communal de taxe foncière décidé par notre majorité n'a pas bougé.

ÇA ROULE

Après la matérialisation de bandes cyclables rue du Général de Gaulle, la piste cyclable du Grand Boulevard a dernièrement connu une réfection totale, et une voie dédiée aux vélos a aussi été créée rue Pompidou entre la rue de Gaulle et la rue du Moulin. Toujours à la demande de la Ville, des sas réservés aux vélos et situés au droit des feux continuent d'être déployés sur notre commune. Couplés à l'arrivée prochaine d'une offre de locations de vélos à assistance électrique et à nos aides financières à la mobilité cyclable délivrées aux Madeleinois, ces aménagements contribuent à sécuriser et à encourager la pratique du vélo. Lors du prochain Conseil de la Métropole Européenne de Lille, nos représentants seront invités à voter un nouveau Plan de Mobilité qui ambitionne de multiplier par 4 cette pratique, à l'horizon 2035.

« La Madeleine que nous aimons »
Groupe des élus de la Majorité Municipale

Agir pour l'avenir

PRIVATISATION, BONNE GESTION ?

À plusieurs reprises, nous sommes revenus ici sur la gestion financière de la Municipalité, marquée par la vente régulière du patrimoine municipal et par des Plans d'Économies Budgétaires souvent excessifs.

Il convient d'y rajouter la place donnée au secteur privé dans la gestion communale, qu'il s'agisse de la propreté, de la restauration scolaire ou encore des crèches municipales.

Après les EHPADs, les crèches privées font aujourd'hui les gros titres de la presse ; économies sur le dos de la qualité de service, normes d'encadrements insuffisantes, réduction de la qualification des personnels, tout cela dans l'objectif de l'accroissement des profits de quelques groupes financiers.

À La Madeleine, le choix de la privatisation a été maintes fois réaffirmé, comme ce fut le cas pour la restauration scolaire il y a un an, ou encore avec la délégation donnée à « People and Baby » pour la crèche Municipale « Le Marc'hadour ».

Cette délégation de service au privé est souvent une réelle prise de risque, au travers d'un engagement délégataire de longue durée, qui rend difficile le retour en arrière en cas de problème ou la prise en compte de l'évolution des besoins ressentis. Cet engagement de longue durée aboutit, pour l'entreprise privée, à poser comme base de l'organisation du service la recherche du profit sur les deniers publics.

Loin d'un principe du « tout privé » mis en place à La Madeleine, nous pensons que le choix de la privatisation doit régulièrement se débattre avec les usagers et qu'un bilan annuel des domaines privatisés doit être présenté aux habitants, permettant de préparer, si nécessaire, les changements souhaitables du mode de gestion.

C'est ainsi que nous continuons à proposer un retour en gestion directe de la restauration scolaire et d'une ou deux crèches permettant d'en faire résolument évoluer le service au regard des enjeux climatiques et des besoins des enfants et de disposer d'un service public local qui puisse faire référence.

Loin des partis pris idéologiques, c'est bien le service rendu, sa maîtrise et son coût, qui doivent guider les choix municipaux.

www.agir-avenir.org

« Agir pour l'avenir »



Texte non remis à temps.

Bruno Pietrini